

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 19 avril 2011 à 19 h 30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs les conseillers André Legault et Daniel Leblanc

SONT ABSENTS : Messieurs les conseillers Daniel Taillefer, Marcel Rainville et René Pinsonneault

Monsieur André Morin, directeur général et greffier adjoint

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

11/04/091 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil.

ADOPTÉE

11/04/092 PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2011.

ADOPTÉE

11/04/093 ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - INSCRIPTIONS ET DÉPENSES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER Monsieur Marc Roy, maire, madame Michelle L. LeCavalier, conseillère et messieurs André Legault, Daniel Taillefer, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc, conseillers, à s'inscrire aux assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendront du 5 au 7 mai 2011 à Québec.

D'AUTORISER, sur présentation des pièces justificatives, le remboursement des dépenses inhérentes auxdites assises.

ADOPTÉE

11/04/094 ACHAT DE BILLETS - DÎNER-BÉNÉFICE ANNUEL DES « CEUVRES DE L'ÉVÊQUE DU DIOCÈSE DE VALLEYFIELD »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de 8 billets pour le dîner-bénéfice annuel des « Oeuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield » qui se tiendra le 4 mai 2011 à 18 h 30.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 400,00\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

11/04/095 ACHAT DE BILLETS - SOIRÉE SOUPER-THÉÂTRE DE LA VILLE DE PINCOURT ET DU COMITÉ VILLE EN SANTÉ PINCOURT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseiller Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de 4 billets pour la soirée souper-théâtre de la Ville de Pincourt et du Comité Ville en Santé Pincourt qui se tiendra le 16 juin 2011 à 17 h 30 au théâtre des Cascades.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 350,00\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

11/04/096 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CONCERT BÉNÉFICE POUR LA FONDATION SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE VERSER une contribution financière de 500,00\$ pour la tenue d'un concert bénéfique organisé par la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal dans le but de ramasser des fonds pour la rénovation de la clôture du vieux cimetière à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste 02-110-00-970.

ADOPTÉE

11/04/097 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – MINI-TOUR I.G.A. CHARLES BRUNEAU

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE VERSER une contribution financière de 3500,00\$ pour la deuxième édition du Mini-Tour I.G.A. Charles Bruneau qui aura lieu le 5 juin 2011.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-760-00-497.

ADOPTÉE

11/04/098 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – REPAS PARTAGÉS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'OFFRIR, à titre de contribution financière, le vin aux bénévoles et aux bénéficiaires de repas partagés dans le cadre du 17^e anniversaire d'existence.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE

11/04/099 HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES - LES CONSULTANTS LBCD INC. - RÉHABILITATION DU QUAI DE LA 34^E AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCORDER à la firme « Les Consultants LBCD Inc. », sise au 1000, avenue St-Charles, 10^e étage, Bureau 1008, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P5, des honoraires professionnels supplémentaires au montant de 29 120,00\$, plus les taxes applicables, pour tenir compte de la complexité du projet plus grande que prévue au niveau des travaux de structure, dans le cadre du projet de réhabilitation du quai de la 34^e avenue.

DE MANDATER « Les Consultants LBCD Inc. » pour la conception et les services durant la construction requis par le remplacement du poste de pompage sanitaire, les conduites de refoulement d'égout et d'aqueduc, le tout facturable selon le barème d'honoraires de l'Association des ingénieurs conseils du Québec. (AICQ).

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 61 703,94\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

11/04/100 MANDAT À LA FIRME « TOUCHÉ DUBOIS COMMUNICATIONS » - SERVICES CONSEILS EN COMMUNICATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « Touché Dubois Communications », de Rigaud, pour des services professionnels en communication relatifs aux relations de presse et en guise de soutien technique lors de situation de mesures d'urgence, selon les termes et conditions de leur offre de services datée du 21 février 2011.

D'AUTORISER une dépense de 2 614,20\$ nette de ristourne pour le volet « Devis pour la conception d'un plan de communication » et un taux horaire de 80,00\$ pour le soutien technique en communication selon les besoins de la Ville.

ADOPTÉE

11/04/101 MANDAT À LA FIRME « CDGU INGÉNIERIE URBAINE » - AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU AU PARC MICHEL-MARTIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

PAGE 43

DE MANDATER la firme « CDGU Ingénierie Urbaine », sise au 4, rue St-Michel, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, pour des services professionnels d'ingénierie relatifs à l'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc Michel-Martin, au coût de 21 900,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 17 mars 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 23 854,58\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

**11/04/102 MANDAT À « YVES POITEVIN, ARCHITECTE PAYSAGISTE » -
ORGANISATION SPATIALE D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU AU PARC
MICHEL-MARTIN**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER « Yves Poitevin, Architecte Paysagiste », dont la place d'affaires est située au 721, rue Cr. Mathys, à Deux-Montagnes (Québec), J7R 6E4, pour des services professionnels en architecture de paysage relatifs à l'aménagement de jeux d'eau au parc Michel-Martin, au coût de 7945,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 18 mars 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 8654,09\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

**11/04/103 MANDAT À « YVES POITEVIN, ARCHITECTE PAYSAGISTE » -
AMÉNAGEMENT PAYSAGE DU QUAI DE LA 34^E AVENUE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER « Yves Poitevin, Architecte Paysagiste » dont la place d'affaires est située au 721, rue Cr. Mathys, à Deux-Montagnes (Québec), J7R 6E4, pour des services professionnels en architecture de paysage relatifs à l'aménagement du quai de la 34^e avenue, au coût de 6920,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 4 mars 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7537,61\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve pour eau et voirie.

ADOPTÉE

PAGE 44

11/04/104 MANDAT À LA FIRME « INSPEC-SOL INC. » POUR LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU SITE DE NEIGES USÉES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « Inspec-Sol Inc. » dont la place d'affaires est située au 4600, boulevard de la Côte-Vertu, à Montréal (Québec), H4S 1C7, pour le suivi environnemental du lieu d'élimination des neiges usées au coût de 5840,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service datée du 17 mars 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6361,22\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-330-00-443.

ADOPTÉE

11/04/105 ANIMATRICES/CONTEUSES – PROJET ESTIVAL « MA TENTE À LIRE »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER mesdames Evelyne Ridyard et Élodie Laframboise en tant qu'animatrices/conteuses aux fins du projet « Ma tente à lire ».

QUE la durée d'emploi soit de 10 semaines, échelonnée du 6 juin 2011 au 12 août 2011, à raison de 30 heures/semaine au taux horaire de 11,33\$, sujet à l'obtention d'une subvention auprès du Service Emploi Canada.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-770-00-171.

ADOPTÉE

11/04/106 RÉSERVISTE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – DÉMISSION DE MADAME KARINE CHARBONNEAU

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la démission de madame Karine Charbonneau en tant que réserviste au service de sécurité incendie.

QUE la démission est effective au 30 juin 2011.

QUE les frais reliés à l'examen théorique écrit de l'ENPQ soient assumés par madame Karine Charbonneau.

ADOPTÉE
PAGE 45

11/04/107 STAGE À L'USINE D'ÉPURATION – MADAME ANDRÉA BOUCHER-FERNANDES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER madame Andréa Boucher-Fernandes, domiciliée à Rigaud, à effectuer un stage à l'usine d'épuration de la municipalité durant la période du 9 mai 2011 au 19 mai 2011.

DE PRÉCISER que ce stage n'est pas rémunéré et que la commission scolaire des Trois-Lacs doit adhérer spécifiquement à une police d'assurance responsabilité pour la période du stage.

ADOPTÉE

11/04/108 STAGE À L'USINE DE FILTRATION – MADAME CYNTHIA REID

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER madame Cynthia Reid, domiciliée à L'Île-Perrot, à effectuer un stage à l'usine de filtration de la municipalité durant la période du 9 mai 2011 au 19 mai 2011.

DE PRÉCISER que ce stage n'est pas rémunéré et que la commission scolaire des Trois-Lacs doit adhérer spécifiquement à une police d'assurance responsabilité pour la période du stage.

ADOPTÉE

11/04/109 UTILISATION DES ORDINATEURS À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale met à la disposition du public des ordinateurs;

CONSIDÉRANT le fait que les stations de travail informatisées ne soient pas en nombre suffisant pour donner un niveau de service satisfaisant à la population;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LIMITER l'utilisation des postes de travail informatisés à la population et d'en interdire l'accès à tous les employés municipaux entre 8 h 30 et 16 h, du lundi au vendredi inclusivement.

ADOPTÉE

PAGE 46

11/04/110 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 MARS 2011

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 mars 2011, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 100 114,45\$.

ADOPTÉE

11/04/111 RAPPORT FINANCIER 2010 – DEMANDE D'UN DÉLAI ADDITIONNEL AU MAMROT

CONSIDÉRANT l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit que le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur général transmis en vertu de l'article 107.14 et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3;

CONSIDÉRANT l'article 105.2 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit qu'après le dépôt visé à l'article 105.1 et au plus tard le 30 avril, le greffier transmet au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le rapport financier, le rapport du vérificateur général et le rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que la trésorière déposera ledit rapport à la séance ordinaire du conseil du 10 mai 2011, soit après le délai fixé par le ministre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'accorder à la Ville de L'Île-Perrot, un délai additionnel pour lui transmettre lesdits rapports.

ADOPTÉE

11/04/112 ACQUISITION DU LOT 4 281 226 – PETRO-CANADA

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACQUÉRIR de « Fiducie Immobilière Perrot », sise au 390, du Parc, à St-Eustache (Québec), J7R 0A1, pour la somme d'un dollar (1\$), le lot connu et désigné comme étant le lot numéro 4 281 226 du cadastre du Québec, circonscription de Vaudreuil, le tout conformément à la lettre d'engagement de la firme « Daniel Arbour et Associés », mandataire de Petro-Canada et datée du 28 avril 2008.

DE MANDATER M^e Chantal Savard, notaire, pour la préparation d'un acte de vente en conséquence.

PAGE 47

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire à la conclusion de cette transaction.

ADOPTÉE

11/04/113 ADJUDICATION DE CONTRAT - ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres public, pour les assurances collectives des employés de la Ville de L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 24 février 2011 et l'analyse de celles-ci;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER les termes et conditions de la proposition d'assurance collective pour les employés de la Ville de L'Île-Perrot présentée par « Desjardins Sécurité Financière » en date du 24 février 2011, basée sur une période de 24 mois.

QUE les taux et primes mensuelles sont ceux indiqués au bordereau de prix – Régime Actuel.

QUE le contrat peut être reconduit pour une ou plusieurs périodes qui ajoutée (s) à celle initialement prévue n'excéderont pas cinq (5) ans.

D'AUTORISER la greffière à signer pour et au nom de la municipalité, ledit contrat ou tout document inhérent à ce contrat.

ADOPTÉE

11/04/114 ADJUDICATION DE CONTRAT - ENTRETIEN PRÉVENTIF DES SYSTÈMES DE CLIMATISATION, VENTILATION ET CHAUFFAGE (CVC)

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions du 28 février 2011 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT le rapport du technicien en génie civil daté du 11 mars 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER pour les années 2011, 2012 et 2013, le contrat pour le service d'entretien préventif des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage (CVC) à la compagnie « Ventilabec Inc. » de Laval, au coût de 16 390,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 25 février 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 17 852,81\$ nette de ristourne.

PAGE 48

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-311-00-522.

11/04/115 ADJUDICATION DE CONTRAT – MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de service pour le marquage de la chaussée;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 28 février 2011 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT le rapport du technicien en génie civil daté du 8 mars 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture de service pour le marquage de la chaussée à la compagnie « Marquage et Traçage du Québec », sise au 2663, boulevard Mercure, à Drummondville (Québec), J2A 1Y8, au coût de 3318,38\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 18 février 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 3614,55\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-350-00-521.

ADOPTÉE

11/04/116 ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉHABILITATION DU QUAI DE LA 34^E AVENUE – EXCLUSION DU VOLET ARCHITECTURE DE PAYSAGE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10/07/278 intitulée : « Adjudication de contrat – services professionnels d'ingénierie pour les travaux de réhabilitation du quai de la 34^e avenue » adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal le 13 juillet 2010;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de se prévaloir de l'article 2 de la Section « C » CLAUSES PARTICULIÈRES du cahier d'appel d'offres et de ne pas accorder le mandat concernant le volet « architecture de paysage » aux ingénieurs.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE SOUSTRAIRE du mandat accordé à la firme « Les Consultants LBCD Inc. » le volet « Architecture de paysage ».

DE RÉDUIRE en conséquence d'un montant de 8200,00\$ l'offre de prix datée du 25 juin 2010.

ADOPTÉE

PAGE 49

11/04/117 ADOPTION DE LA POLITIQUE INTITULÉE : « POLITIQUE ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE RÉGISSANT L'ADMINISTRATION MUNICIPALE »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER la politique intitulée : « Politique établissant un code d'éthique régissant l'administration municipale » datée de mars 2011.

ADOPTÉE

11/04/118 SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL - 110, GRAND BOULEVARD [PETRO-CANADA] (LOT 1 575 785 PTIE) - EXTINCTION

CONSIDÉRANT que la Ville détient une servitude d'égout pluvial sur une partie du lot numéro 1 575 785 du cadastre du Québec, situé au 110, Grand Boulevard;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a plus besoin de cette servitude et qu'il y a lieu d'y mettre fin.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'extinction de la servitude d'égout pluvial sur une partie du lot connu et désigné comme étant le lot numéro 1 575 785 Ptie du cadastre du Québec, circonscription de Vaudreuil, située au 110, Grand Boulevard.

DE MANDATER M^e Chantal Savard, notaire, pour la préparation d'un acte notarié en conséquence.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire à la conclusion de cette transaction.

ADOPTÉE

11/04/119 ACHAT D'UN SYSTÈME DE SON POUR LA SALLE SOULANGES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAUL-ÉMILE-LÉPINE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'un système de son incluant l'installation, chez « Centre d'équipement et sonorisation Denis », sis au 3-B, chemin Duhamel, à Pincourt (Québec), J7V 4C6, au coût de 2980,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 21 janvier 2011.

PAGE 50

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 3245,97\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

11/04/120 ACHAT D'UNE POLISSEUSE AU PROPANE – SERVICE RÉCRÉATIF

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'une polisseuse au propane, pour le service récréatif chez « Aspirateur G.B. Plus Inc. », sis au 170, Grand boulevard, à L'Île-Perrot (Québec), J7V 4X1, au coût de 4300,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 28 janvier 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 4683,78\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

11/04/121 DEMANDE DE SUBVENTION (2011) – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Île-Perrot autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, d'une demande d'aide financière pour l'année 2011 dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et de désigner madame Sonya Baron, bibliothécaire et madame Danielle Rioux, trésorière, comme mandataires aux fins de ce projet.

ADOPTÉE

11/04/122 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – FORMATION SUR LA NOUVELLE LOI PROPOSÉE SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET L'URBANISME – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME (AQU)

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

PAGE 51

D'AUTORISER monsieur Pascal Berthelot à participer à la formation de l'Association québécoise d'urbanisme sur la nouvelle Loi proposée sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme, au coût de 145,00\$, plus les taxes applicables, qui se tiendra le 30 avril 2011 à Victoriaville.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 157,94\$, nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 102-610-00-454.

ADOPTÉE

**11/04/123 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 196, RUE DES COLIBRIS
« LOT 2 736 602 » (GARAGE ET REMISE)**

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 196, rue des Colibris, lot 2 736 602;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 12 mars 2011, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 22 février 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 196, rue des Colibris, à l'effet de réduire les marges de la remise et du garage de la façon suivante :

Remise : marge arrière à 0,83 mètre au lieu de 1 mètre
 marge latérale à 0,84 mètre au lieu de 1 mètre

Garage : marge arrière à 0,89 mètre au lieu de 1 mètre
 marge latérale à 0,86 mètre au lieu de 1 mètre

Le tout tel que démontré au plan portant le numéro de dossier 08-11458, minute 6844, daté du 3 juin 2010, préparé par Caza Lemieux, arpenteurs-géomètres.

ADOPTÉE

**11/04/124 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 52, RUE GIFFARD (LOT
1 577 053) – RÉDUCTION DE L'ALLÉE DE CIRCULATION**

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 52, rue Giffard, lot 1 577 053;

PAGE 52

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 2 avril 2011, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 29 mars 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 52, rue Giffard (lot 1 577 053), à l'effet de :

- réduire la bande de verdure à 0 mètre au lieu de 1 mètre conditionnellement à ce qu'il y ait un écran visuel en permanence.

Le tout tel que démontré au plan portant le numéro A 5017-1, minute 7829, daté du 6 février 1992, préparé par Arsenault et Bourbonnais, arpenteurs-géomètres.

ADOPTÉE

11/04/125 PIIA – ZONE C-18 (1, BOULEVARD DON-QUICHOTTE [AUTOMOBILE EN DIRECT.COM]) – ENSEIGNES ET LAMPADAIRES

CONSIDÉRANT que la zone C-18 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 1 boulevard Don-Quichotte, [Automobile En Direct.com] et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 22 mars 2011 et portant le numéro 11-PE-14;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-18 pour l'immeuble sis au 1 boulevard Don-Quichotte de la manière suivante :

Enseignes

- d'accepter les boîtiers lumineux pour les logos;
- d'accepter l'enseigne annonçant : Mégacentre d'occasion avec comme éclairage des lampes en col de cygne;
- d'accepter seulement des lettres détachées du type « channel » pour l'annonce Automobile en direct.com avec un éclairage soit par des lampes à col de cygne ou par réflexion.

Le tout selon le plan identifié sous 11-PE-14-A.

PAGE 53

Lampadaires et lampes murales

- d'accepter les modèles et l'installation des lampadaires et lampes murales conformément aux documents datés du 17 mars 2011, déposés par l'entreprise « Systèmes d'éclairage inc. Stanpro » et identifiés sous 11-PE-14-C et 11-PE-14-D sous réserve qu'il soit demandé au propriétaire de faire implanter sur la ligne arrière du terrain un écran visuel nonobstant les décisions qui seront prises quant au niveau d'éclairage.

ADOPTÉE

11/04/126 PIIA – ZONE C-18 (15, BOULEVARD DON-QUICHOTTE – SUITE 100 [CAFÉ STARBUCKS]) – ENSEIGNE DÉTACHÉE

CONSIDÉRANT que la zone C-18 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 15 boulevard Don-Quichotte, Suite 100 [Café Starbucks] et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 22 mars 2011 et portant le numéro 11-PE-15;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-18 pour l'immeuble sis au 15 boulevard Don-Quichotte, suite 100 (Café Starbucks) afin de modifier l'enseigne détachée existante, le tout selon le plan préparé par Enseignes Pattison et daté du 11 mars 2011.

ADOPTÉE

11/04/127 PIIA – ZONE H-94 « LA PERDRIOLE » – (LES CONSTRUCTIONS M.C. INC.) – MODIFICATION DES MODÈLES MAXENCE ET BRITANIA

CONSIDÉRANT que la zone H-94 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par « Les Constructions M.C. » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 22 mars 2011 et portant le numéro 11-PE-17;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA pour la zone H-94, secteur «La Perdriole», afin :

- de modifier le modèle Maxence en ajoutant un deuxième garage avec un recul d'un minimum de 30 centimètres avec une pente à 3 versants;

PAGE 54

- de modifier le modèle Britania, en modifiant la façade pour l'ajout d'un logement intergénérationnel.

Le tout selon les plans déposés et identifiés sous 11-PE-17-A, 11-PE-17-B (1 de 2), 11-PE-17-B (2 de 2) et 11-PE-17-C.

ADOPTÉE

11/04/128 PIIA – ZONE C-24 (475, GRAND BOULEVARD, SUITE 6 [SUPER CLUB VIDÉOTRON]) - ENSEIGNES

CONSIDÉRANT que la zone C-24 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 475, Grand Boulevard, suite 6 [Super Club Vidéotron] et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 22 mars 2011 et portant le numéro 11-PE-16;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-24, afin de permettre l'installation de deux nouvelles enseignes au 475, Grand Boulevard, suite 6, [Super Club Vidéotron], le tout selon les plans préparés par Alcon Néon.com.

ADOPTÉE

11/04/129 PROJET D'INFRASTRUCTURES DU GROUPE IMMOBILIER SYLVAIN FARAND (BOULEVARD DON-QUICHOTTE ENTRE DES ROSIERS ET DE PROVENCE) - AUTORISATION DE TRANSMETTRE AU MDDEP LES PLANS ET DEVIS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER la firme « CDGU Ingénierie Urbaine, sise au 4, rue St-Michel, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, à transmettre les plans et devis afin d'obtenir le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le cadre des travaux d'infrastructures pour le projet du groupe immobilier Sylvain Farand situé sur le boulevard Don-Quichotte, entre les rues des Rosiers et de Provence.

QUE la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

QUE la Ville accepte lesdits travaux et de ce fait, ne s'objecte pas à l'émission d'un certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

PAGE 55

QUE la Ville s'engage, suite au parachèvement des travaux, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

11/04/130 ACHAT D'UN VÉHICULE JEEP PATRIOT NORTH 2011

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'un véhicule Jeep Patriot North 2011 chez « Excellence Dodge Chrysler Vaudreuil », sis au 115, Joseph-Carrier, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, au coût de 19 810,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 21 mars 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 21 578,04\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20 h 5 à 20 h 10.

Dépôt d'une pétition par les résidents de la 3^e avenue afin de demander au conseil municipal, l'enlèvement d'un dos-d'âne situé sur la 3^e avenue.

11/04/131 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 10.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

ANDRÉ MORIN, ING., M.A.P.
GREFFIER ADJOINT